



CPP – Adobe Marketo Engage On-demand (2023v1)

1. Respect des Règles applicables.

- 1.1 Le Client s'assurera que tous les Utilisateurs respectent les Règles applicables. « Règles Applicables » désigne toutes les lois, directives, réglementations, codes et règles ainsi que la Politique d'Utilisation ou Acceptable Use Policy (disponible sur <https://www.adobe.com/legal/terms/aup.html> ou tout site web qui lui succéderait) applicables à l'utilisation des Produits et Services par le Client.
- 1.2 Le Client reconnaît qu'Adobe n'agit qu'en qualité de « sous-traitant » au nom du Client et que le Client est le « responsable de traitement » ou assume un rôle équivalent en vertu des lois applicables en matière de protection de la vie privée ou de protection des données (y compris de la directive européenne 95/46 si le Client est un résident de l'Union européenne).
- 1.3 Le Client obtiendra toutes les habilitations, autorisations et approbations nécessaires de la part de toutes les personnes que le Client ou ses Utilisateurs contactent par le biais ou à la suite de l'utilisation des Services On-demand conformément aux Règles Applicables à l'égard des données collectées, intégrées ou téléchargées par le biais des Services On-demand.

2. Droits d'Utilisation. Le Client n'utilisera pas les Services On-demand au-delà des conditions d'utilisation et des quantités spécifiées dans le Bon de Commande (les « Droits d'Utilisation »). Si Adobe considère que le Client dépasse ses Droits d'Utilisation, Adobe en informera le Client par écrit (y compris par e-mail) en identifiant le dépassement de ces Droits d'Utilisation. Pendant chaque période annuelle à compter de la Date de début de la Durée de la Licence ou d'une date anniversaire, le Client bénéficiera d'une période de grâce de 30 jours consécutifs pour réduire son utilisation des Services On-demand en fonction de ses Droits d'Utilisation. Si le Client ne s'y conforme pas dans les 30 jours ou en cas de dépassements ultérieurs au cours de chaque période annuelle, Adobe aura le droit de facturer au Client, et le Client acceptera de payer, les frais calculés au prorata avec une hausse administrative allant jusqu'à vingt-cinq (25) pour cent, applicables à l'utilisation excédentaire, à terme échu sur une base mensuelle à tout moment.

3. Conservation et destruction des données. Sous réserve des Droits d'Utilisation applicables, le Client peut supprimer ou conserver des Données du Client et du Contenu du Client pendant la Durée de la Licence. Après la résiliation du Contrat, le Client peut demander à Adobe de certifier par écrit (y compris par e-mail) que les Données du Client et le Contenu du Client ont été irrémédiablement détruits.

4. Résiliation des Services Professionnels. Adobe peut résilier les Services Professionnels moyennant un préavis écrit de trente (30) jours adressé au Client si les performances du Client en vertu d'un Bon de Commande applicable retardent ou empêchent Adobe d'exécuter ses obligations en temps voulu ou de manière efficace.

5. Restrictions de la licence. Outre les conditions des licences accordées au Client et les restrictions de licence énoncées dans les Conditions Générales, le Client s'abstiendra et veillera à ce que les Utilisateurs n'utilisent pas ou n'accèdent pas aux Produits et Services pour construire, soutenir et/ou aider un tiers à construire ou soutenir des produits ou services concurrents des Services On-demand. Si le Client concède sous licence un déploiement des Services On-demand conforme au HIPAA : (a) le Client ne doit pas intégrer les Services On-demand à des Produits et Services non conformes au HIPAA ; et (b) le Client doit acheter le cryptage des données au repos pendant toute la Durée de la Licence de tous les Bons de commande.

- 6. Erreurs de remise.** Adobe décline toute responsabilité en l'absence de remise des courriers électroniques imputable à des erreurs dans les adresses électroniques, aux avis de non-distribution définitive ou temporaire, aux filtres appliqués aux courriers électroniques par les clients, aux listes noires d'adresses électroniques et/ou à toute autre cause similaire. L'ensemble ou toute partie de ce qui précède peut également avoir une incidence négative sur les performances de livraison des courriers électroniques du Client dans le cadre de l'utilisation des Services On-demand par le Client et, dans ce cas, Adobe ne saurait être tenu responsable envers le Client ou un tiers d'une telle incidence négative.
- 7. Réclamations relatives à la sécurité et à la confidentialité des données.** Les Réclamations relatives à la sécurité et les Réclamations relatives à la confidentialité des données des Conditions Générales ne s'appliqueront au Client, uniquement dans le contexte où le Client est la Partie Indemnisée, que dans la mesure où ce dernier aura acheté, moyennant des frais supplémentaires, un dispositif de cryptage de haut niveau pour les données au repos pendant toute la Durée de la Licence de toutes les licences Marketo Engage du Client. Indépendamment de toute disposition contraire dans les présentes, Adobe n'assume aucune responsabilité pour les éléments des Données du Client ou du Contenu du Client interdits par la Politique d'Utilisation ou Acceptable Use Policy.
- 8. Conditions supplémentaires relatives à Interactive Webinars .** Le Client peut accéder aux Services On-demand d'Adobe Connect (« Adobe Connect ») aux fins de permettre l'utilisation d'Interactive Webinars sous réserve des conditions supplémentaires suivantes :
- 8.1 Le Client doit se conformer aux Conditions Particulières du Produit (CPP) – Services Adobe Connect On-demand (« CPP Adobe Connect »), disponibles à l'adresse <https://www.adobe.com/legal/terms/enterprise-licensing/all-product-terms.html> et doit s'assurer que tous les Utilisateurs s'y conforment.
- 8.2 Les Articles 1 (Respect des règles applicables) et 5 (Restrictions applicables à la Licence) des présentes CPP – Services Marketo Engage On-demand (« CPP d'Adobe Marketo ») s'appliqueront également à Adobe Connect. Toutes les références aux « Produits et Services » et aux « Services On-demand » qui s'y trouvent se rapporteront à Adobe Connect.
- 8.3 À l'exception de l'Article 8 des présentes CPP d'Adobe Marketo et des CPP d'Adobe Connect, toutes les références aux « Services On-demand » ou aux « Produits et Services » dans les Conditions Générales (ou conditions sous-jacentes similaires) et autres documents relatifs à la Licence composant le Contrat ne feront référence et ne s'appliqueront à Adobe Marketo Engage qu'en qualité de Services On-demand. Les obligations d'Adobe en vertu du Contrat s'appliqueront aux Services On-demand d'Adobe Marketo Engage, en tant que seuls Produits et Services sous licence, en ce qui concerne l'utilisation par le Client d'Interactive Webinars.
- 8.4 En choisissant d'utiliser Interactive Webinars, nonobstant toute obligation de résidence ou d'hébergement des données, le Client accepte que toutes les Données du Client et le Contenu du Client relatifs à un événement webinaire régi par Adobe Connect puissent être transférés et stockés auprès de centres de données associés à Adobe Connect.
- 8.5 Le Client n'est pas autorisé à créer, recevoir, conserver ou transmettre d'ISP dans le cadre d'un événement Interactive Webinars. « ISP » désigne toute Information de santé protégée (PHI, « protected health information », en anglais) telle que définie par la loi de 1996 Portability and Accountability Act (Portabilité et responsabilité en matière d'assurance maladie).
- 8.6 Le Client n'est pas autorisé à supprimer, masquer ou modifier les conditions d'utilisation définies par Adobe, qui s'appliquent aux participants à des webinaires régis par Adobe Connect.
- 8.7 Par souci de clarté, pour activer Interactive Webinars, il est accordé au Client une utilisation limitée d'Adobe Connect, qui régit la plateforme de webinaires intégrée d'Interactive Webinars. L'utilisation limitée d'Adobe Connect par le Client n'équivaut pas à un abonnement payant à une licence d'Adobe Connect ; par conséquent, Adobe Connect ne saurait être considérée comme une Technologie Indemnisée.
- 8.8 Les obligations d'indemnisation du Client énoncées dans les Conditions Générales (ou conditions sous-jacentes similaires) s'appliqueront également aux Réclamations qui se rapportent à ou découlent de l'accès

et de l'utilisation par le Client d'Adobe Connect, dans la mesure où l'utilisation par le Client d'Interactive Webinars a initié un événement de webinaire régi par Adobe Connect. Les Réclamations supplémentaires figurant dans le présent article seront traitées comme des Réclamations relatives à la confidentialité des données telles que décrites dans les Conditions Générales en vigueur (ou sous un terme défini ou article similaire décrivant les obligations d'indemnisation du Client dans les conditions sous-jacentes).

- 8.9 En cas de conflit ou d'incohérence entre les CPP d'Adobe Marketo et les CPP d'Adobe Connect, les CPP d'Adobe Connect prévaudront et auront préséance en ce qui concerne les conditions applicables à Adobe Connect. En cas de conflit ou d'incohérence entre les CPP d'Adobe Marketo et tout autre document de licence composant le Contrat, les CPP d'Adobe Marketo prévaudront et auront préséance en ce qui concerne les conditions applicables à Interactive Webinars.